



CCI NANTES ST-NAZAIRE

Mairie de PREFAILLES
Monsieur Claude CAUDAL
Maire
17 Grande Rue

MAIRIE DE PREFAILLES

29 OCT. 2021

COURRIER "ARRIVÉE"

44770 PREFAILLES

Nantes,
Le 18 Octobre 2021

Nos réf. : 202138

Objet : modification simplifiée n° 3 du PLU

Dossier suivi par Anne-Cécile BERNARD a.bernard@nantesstnazaire.cci.fr

Monsieur le Maire,

Je vous remercie de m'avoir soumis pour avis la déclaration de modification simplifiée n° 3 du PLU de votre commune.

Les modifications que vous proposez n'appellent pas de remarque de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Yann TRICHARD
Président



Nantes, le **25 OCT. 2021**

Direction générale territoires

Délégation pays de Retz

Service développement local

Référence : S2021-10-3513

Affaire suivie par :
Sarah-Magali PARMENTIER

Tél. 02.44.48.11.08

MAIRIE DE PREFAILLES

2 - NOV. 2021

COURRIER "ARRIVÉE"

Monsieur Claude CAUDAL

Maire de Préfailles

Hôtel de Ville

17 Grande rue

44770 PREFAILLES

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire,


Par courrier du 28 septembre 2021, vous avez consulté le Département sur le projet de modification simplifiée du PLU de Préfailles.

Cette modification porte sur la suppression de l'emplacement réservé n°3. Celle-ci n'appelle pas de remarque particulière de la part du Département.

Je vous remercie par avance de m'adresser un dossier lorsque la modification sera exécutoire afin de l'intégrer dans la bibliothèque des documents d'urbanisme de l'ensemble des communes du département, ainsi qu'un exemplaire informatique au format « pdf » si vous en disposez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
Le Vice-président solidarité et cohésion des territoires


Jean CHARRIER



MAIRIE DE LA PLAINE SUR MER

LOIRE-ATLANTIQUE

MAIRIE DE PREFAILLES
20 OCT. 2021
COURRIER "ARRIVÉE"

Monsieur le Maire
Mairie de Préfailles
17, Grande Rue
44 770 LA PLAINE SUR MER

Nos Réf. : SM/DB/CR/AD

Objet : Modification simplifiée du PLU – Avis PPA

Monsieur Le Maire,

En tant que personne publique associée, vous avez bien voulu nous transmettre votre projet de révision du PLU pour avis, et je vous en remercie.

Je vous informe que nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

A la Plaine sur Mer
Le 12 octobre 2021

Madame le Maire,
Séverine MARCHAND



15 OCT. 2021

Direction des territoires et de la ruralité
Dossier suivi par Karine PEZERON
Tél : 02 28 20 60 10
DTR@paysdelaloire.fr

Monsieur Claude CAUDAL
Maire de Préfailles
Hôtel de Ville
17 Grande rue
44770 PREFAILLES

COURRIER "ARRIVÉE"

DTR/NLBV/KP/KM/2021-10-7179

Nantes, le 8 octobre 2021

Monsieur le Maire,

Par courrier du 28 septembre 2021, vous avez bien voulu m'associer à la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Préfailles et je vous en remercie.

Je vous précise en retour que la Région des Pays de la Loire n'a pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil régional
et par délégation
La Directrice des territoires et de la ruralité



Nathalie LE BOULCH-VILLERS

MAIRIE DE PREFAILLES
15 OCT. 2021
COURRIER "ARRIVÉE"

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
17 Grand Rue
44770 PREFAILLES

A Pornic, le 13 octobre 2021

N/Réf : JMB/SM/AG/SB/2890/2021

Objet : Avis PPA modification simplifiée n° 3 PLU Préfailles

Monsieur le Maire,

Par courrier du 28 septembre 2021, vous nous avez transmis le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Préfailles, portant sur la suppression de l'emplacement réservé n°3 au plan de zonage.

Ce projet n'appelle pas d'observation particulière de notre part.

Aussi, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz émet un avis favorable sur votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président Jean-Michel BRARD,

*Par délégation,
La Vice-Présidente en charge de
l'Aménagement du Territoire,
Séverine MARCHAND*





MAIRIE DE PREFAILLES

15 OCT. 2021

COURRIER "ARRIVÉE"

Monsieur Le Maire
Mairie de Préfailles
17 grande rue,
44770 Préfailles

Sainte Luce sur Loire, 08 octobre 2021

N/Réf. : CMAR/MB/CG

Objet : Projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis, pour avis, votre projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, à savoir la suppression de l'emplacement réservé n°3 sur la parcelle cadastrée AO 210. Après un examen du document, notre Compagnie Consulaire n'a pas d'observation à apporter puisque cette suppression n'aura pas d'impact sur l'artisanat locale. De plus, la liaison douce sera intégrée au plan d'aménagement de la zone, qui comprend un programme d'habitat.

Par conséquent, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire émet un avis favorable au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de votre commune. Nous sommes bien entendu ouverts à toute discussion et restons à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président de la délégation de
Loire Atlantique,
CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
RÉGION PAYS DE LA LOIRE
DÉLÉGATION LOIRE ATLANTIQUE
5 Allée des Libertés - 44981
44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE CEDEX
Tél. 02 51 13 83 06 - N° SIRET 130 020 688 00029
Philippe Bely

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire

6 boulevard des Pâturaux - 44985 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE Cedex - ☎ 02 51 13 31 31 - 📠 02 51 13 31 30

artisanatpaysdelaloire.fr - accueil@artisanatpaysdelaloire.fr

SIRET : 130 020 688 00011



CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

Saint-Herblain, le 14 octobre 2021

Monsieur le Maire
Mairie
17 Grande Rue
44770 PREFAILLES

Objet : Notification de modification n° 3

Nos réf. : AG/MS/2021 PLU_20
Dossier suivi par Nicolas DUVAL

Vos réf. : CC / LF / 2021
Dossier suivi par Laurence FILODEAU
urbanisme@prefailles.fr

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu en date du 28 septembre 2021 votre demande d'avis concernant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Préfailles.

Ce projet de révision ne concerne pas de parcelles boisées et n'appelle de ce fait aucune d'observation de notre part.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président par intérim
Guy de COURVILLE
P/O le Directeur

Arnaud GUYON



Pornic, le 5 octobre 2021

MAIRIE DE PREFAILLES
11 OCT. 2021
COURRIER "ARRIVÉE"

Le Maire

À

MAIRIE de PREFAILLES
Monsieur Le Maire
17 Grande Rue

44770 PREFAILLES

Direction de
l'Aménagement et du
Patrimoine

Dossier suivi par : Hélène VITORINO
N/Réf. : D2110-00847 - *mod.*

OBJET : Notification d'une modification simplifiée du PLU pour avis des PPA

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier du 28 septembre 2021, par lequel vous me communiquez la prescription par arrêté de la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de Préfailles, je vous informe que ce document n'appelle aucune remarque particulière de ma part.

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,



Jean-Michel BRARD





Sainte-Pazanne, le 4 octobre 2021



**Monsieur le Maire,
Mairie de Préfailles
17 Grande Rue
44770 PREFAILLES**

☒ Hugues BAUDRY 02.40.02.10.72
h.baudry@petr-paysderetz.fr

Monsieur le Maire,

Par courrier du 28 septembre 2021, vous avez transmis le projet de modification n°3 du PLU de Préfailles au PETR du Pays de Retz.

La modification simplifiée porte sur les points suivants :

- suppression de l'emplacement réservé n°3 liée à l'aménagement d'une liaison douce par un opérateur privé en lieu et place de ce dernier,

Au regard de l'examen de votre projet, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il est compatible avec les orientations du SCoT, et que le PETR émet donc un **avis favorable** sur la modification simplifiée n°3 du PLU de Préfailles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Bernard MORILLEAU



**PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL**

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Retz

60, impasse du Vigneau

44680 SAINTE-PAZANNE

www.petr-paysderetz.fr

Urbanisme Mairie Préfailles

De: ALFON Carole - DDTM 44/SCAUD/PLAC <carole.alfon@loire-atlantique.gouv.fr>
Envoyé: lundi 4 octobre 2021 13:43
À: Urbanisme Mairie Préfailles
Cc: GONNORD Thomas (Chef du bureau) - DDTM 44/SCAUD/PLAC
Objet: Modification simplifiée n°3 du PLU de Préfailles

Bonjour,

Par courrier du 28 septembre 2021, vous avez transmis le dossier de modification simplifiée n°3 concernant la suppression de l'emplacement réservé n°3 pour avis PPA. Les avis éventuels devant être joints au dossier dès le début de la mise à disposition du public prévue au 16 septembre 2021 pour une durée d'un mois, il convient de rappeler que le projet de modification arrêté est à transmettre aux PPA *a minima* un mois avant la mise à disposition du public.

Par ailleurs, tel que présenté au dossier, le parti d'aménagement envisagé interpelle quant au tracé de la voirie qui se poursuit jusqu'en limite nord de parcelle, aux abords d'une zone naturelle, classée Nx au PLU en vigueur.

Bien cordialement

--

Carole ALFON

Chargée d'études en planification de l'urbanisme et loi littoral
Bureau PLAC / Service Conseil, Accompagnement et Urbanisme Durable
Direction départementale des territoires et de la mer
10 boulevard Gaston Serpette BP 53 606 - 44 036 Nantes Cedex 01
Tel: 02 40 67 24 73
www.loire-atlantique.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

Direction
départementale
des territoires et de la mer

*Liberté
Égalité
Fraternité*
